

en Belgique et reconnue par le partenaire, et ceci aussi bien au niveau des services publics qu'au niveau des entreprises privées, des acteurs non gouvernementaux, des universités et des institutions de recherche.

Le choix des activités du PC 2014-2017 se base sur la stratégie nationale de l'environnement reprise dans le Plan national d'actions pour l'environnement et le développement durable (le PNAE-DD) et se focalise sur deux priorités de cette stratégie :

- la gestion intégrée des déchets
- la sauvegarde de l'environnement comme thème transversal dans la mise en œuvre des politiques sectorielles.

Ce choix émane de l'analyse de la demande de soutien algérien, de l'évaluation de l'expérience de la coopération belge et de la disponibilité de l'expertise belge dans la matière.

3.2 Objectifs global et spécifiques du PC 2014 - 2017

L'objectif global est formulé comme suit :

Contribuer au développement durable et au développement humain à travers un appui à la préservation de l'environnement.

Les objectifs spécifiques sont formulés comme suit :

- (i) une diminution de la production de déchets (kg/capita) et le développement d'une meilleure gestion intégrée des déchets,
- (ii) une réduction des pertes économiques et de l'impact environnemental des déchets via leur recyclage,
- (iii) une meilleure intégration du facteur environnement dans la mise en œuvre des politiques sectorielles.

La réalisation de ces objectifs engendre une amélioration des conditions de vie de la population en général et plus particulièrement dans les zones d'activités de la coopération belge.

Les indicateurs/résultats attendus pour mesurer la mise en œuvre du PNAE-DD seront suivis par le MATE et l'évolution du développement durable en Algérie sera suivie par l'ONEDD.

Les objectifs spécifiques tiennent compte des thèmes transversaux, à savoir (i) l'égalité entre hommes et femmes, (ii) la transition vers une économie verte et inclusive et (iii) le renforcement des capacités des ressources humaines par la formation, notamment professionnelle.

Le présent PC se propose de contribuer aux efforts du Gouvernement algérien pour la préservation de l'environnement et pour l'égalité entre hommes et femmes, comme pilier du développement durable en Algérie à travers:

- Un programme d'appui à la gestion intégrée ;
- Un programme de transfert de savoir-faire et de technologie approprié ;
- Un appui au « Programme Commun pour l'Égalité des genres et l'autonomisation des femmes » à travers une coopération déléguée avec ONU - Femmes.

3.2.1 Programme d'appui à la gestion intégrée des déchets

Vers la fin du siècle dernier, l'Algérie était confrontée à une crise écologique majeure, qui menaçait la santé et la salubrité publique, la pérennité des écosystèmes fragiles, le développement durable du pays et la capacité des générations futures à disposer des ressources nécessaires à la satisfaction de leurs besoins socio-économiques.

Depuis lors, le pays a décidé d'investir de manière significative dans la protection de l'environnement et le développement durable. Une stratégie nationale de l'environnement et un Plan National d'actions pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD) ont été élaborés.

Cette stratégie s'est traduite dans les faits par la mobilisation d'investissements importants (programme triennal 2001-2004, puis programmes quinquennaux 2005-2009 et 2010-2014), ce qui a permis au MATE d'initier le programme national de gestion des déchets solides municipaux (PROGDEM). Le PROGDEM vise à éradiquer les pratiques de décharges sauvages, à organiser la collecte, le transport et l'élimination des déchets solides municipaux dans des conditions garantissant la protection de l'environnement et la préservation de l'hygiène du milieu, notamment par la réalisation, l'aménagement et l'équipement des centres d'enfouissement technique (CET).

Objectifs du Programme d'appui à la gestion intégrée des déchets

Les objectifs escomptés par le programme visent à (i) la préservation de l'hygiène publique et la propreté des agglomérations, (ii) l'amélioration du

cadre de vie du citoyen et la protection de sa santé, (iii) l'élimination saine et écologiquement rationnelle des déchets et la valorisation des déchets recyclables, (iv) la création d'emplois.

La réalisation de ces objectifs renforcera la gouvernance environnementale aux différents niveaux d'orientation, de décision et d'exécution de la politique environnementale par des programmes de formation et d'amélioration des capacités institutionnelles, les réalisations sur le terrain et les échanges de connaissances, idées et expériences à travers les partenariats belgo-algériens.

Composantes du programme d'appui à la gestion intégrée des déchets

La contribution de la coopération belge dans ce domaine, pour un montant global de 11 MEUR, portera sur :

1) Première composante : renforcement des capacités institutionnelles

La première composante vise à appuyer MATE, les Agences/Organisations au niveau central et déconcentré et les structures gouvernementales déconcentrées actives dans le secteur des déchets, dans leur rôle normatif respectif en matière d'environnement. Cet appui portera sur:

- (i) Un appui au développement d'une banque de données nationale pour les déchets ;
- (ii) La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions et l'efficacité des institutions en rapport avec les déchets ;
- (iii) Le renforcement de la gouvernance environnementale dans le domaine de la coordination intersectorielle.

Le renforcement des capacités institutionnelles pourra être réalisé à travers :

- (i) La création des partenariats entre organismes belges et organismes algériens ;
- (ii) La mise à disposition d'experts à court, moyen et long terme ;
- (iii) La formation (professionnelle).

2) Deuxième composante : Appui au développement des filières de valorisation des déchets

La deuxième composante vise le développement d'une gestion intégrée des déchets par le développement d'une ou plusieurs filières de valorisation des déchets dans une ou plusieurs zones urbaines. Par une approche filière, on entend la succession des différentes étapes que les déchets traversent à partir de leur production jusqu'au preneur, en cas de recyclage, ou jusqu'au stockage ou leur destruction.

En vue de promouvoir le rôle de prestataire de services environnementaux du secteur privé, des opportunités de confier des services lors de la mise en œuvre de cette approche filière aux micro-entreprises seront examinées. A cet effet on se réfère aux programmes d'appui aux micro-entreprises d'ANSEJ, d'ANGEM et de CNAC.

Il en est de même quant à la participation des communautés bénéficiaires à une bonne gestion de l'environnement (agriculteurs, éleveurs, ...), le renforcement du rôle de la société civile par les actions d'information, de sensibilisation et leur participation à la maturation des projets locaux.

Cette composante devra également permettre la création de partenariats entre organismes algériens et organismes belges spécialisés dans ces domaines/filières. Ces partenariats visent à :

- Approfondir les connaissances.
- Appuyer de nouvelles approches de recherches.
- Offrir des formations spécifiques.
- Echanger des connaissances professionnelles.
- Faciliter l'accès et l'utilisation des connaissances et des (nouvelles) techniques.
- Etablir des liens entre les organismes concernés.
- Appuyer des actions pilotes.

Bien qu'il soit clairement établi que la Partie belge ne participera pas au financement d'investissements, il est admis que cette composante pourrait comprendre, le cas échéant, l'acquisition d'équipements dits « pédagogiques ».

3) Troisième composante : l' « apprentissage entre pairs »

La troisième composante comprend l'organisation d'au moins deux « apprentissage entre pairs » rencontres autour d'un thème lié à la gestion des déchets en Algérie. Les participants à ces « apprentissage entre pairs » rencontres seront des représentants des universités, des institutions de recherche, de la société civile, des établissements publics, des parastataux, des sociétés privés des deux pays associés à la gestion des déchets.

Ces rencontres permettent de partager des connaissances, des idées et des expériences autour du thème choisi et seront des occasions pour créer des partenariats entre organismes algériens et belges.

3.2.2 Programme de renforcement des compétences dans le domaine de l'environnement

Le programme de renforcement des compétences dans le domaine de l'environnement constitue une nouvelle approche de la coopération belge. Le programme, d'un montant global de 7,5 MEUR, est une combinaison de plusieurs instruments, qui se complètent et se renforcent mutuellement dans la réalisation des objectifs du programme.

Objectifs du programme

Les objectifs escomptés du programme sont (i) une meilleure intégration des aspects environnementaux dans les politiques sectorielles par le renforcement des capacités institutionnelles des services de l'Etat liés à la préservation de l'environnement et au développement durable, (ii) le développement et l'introduction de nouvelles technologies, (iii) une plus grande implication de la société civile en tant qu'agent de transformation dans le domaine de l'environnement.

Composantes du programme

La contribution de la coopération belge pour ce qui concerne le programme de renforcement des compétences portera sur :

- Une **première composante** qui réunit plusieurs instruments de coopération à travers lesquels des demandes visant le transfert de connaissances dans les secteurs prioritaires du PIC précédent en rapport avec l'environnement seront canalisées.

- Une **deuxième composante** qui envisage un appui à la société civile, active dans le domaine de l'environnement.

1) La **première composante** du programme appuiera des activités en rapport avec la préservation de l'environnement et du développement durable dans les secteurs prioritaires du PIC précédent et ce dans une perspective de consolider les résultats et les impacts obtenus lors de la mise en œuvre de ce PIC.

Il s'agit des secteurs suivants :

- Santé et population ;
- Ressources en eau ;
- Transport.

Cette composante du programme est une combinaison de plusieurs instruments, à savoir :

- Des bourses d'étude et de stage ;
- Des financements d'études et d'expertise de courte durée et de longue durée ;
- Un instrument de création des partenariats entre organismes du partenaire et organismes belges.

Les bénéficiaires de cette composante du programme sont :

- Les ministères sectoriels à responsabilité environnementale et leurs agences sous tutelle : ressources en eau, transports et santé publique ;
- Les organisations de la société civile pour ce qui concerne des formations ou activités dans le cadre de cette composante.

A titre indicatif, l'appui de ce premier volet pourrait se focaliser sur les activités suivantes:

Dans le secteur des Transports : diminuer la pollution des systèmes de transport terrestre dans les agglomérations.

Dans le secteur Santé publique : élaborer un plan d'actions et d'investissements en vue d'une gestion des déchets spéciaux des hôpitaux.

Dans le secteur Ressources en eau : appuyer au Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau de l'ADE à Cherarba. Le renforcement de ce centre pourrait se réaliser à travers un partenariat avec un organisme belge.

L'attribution des moyens budgétaires aux différents instruments (bourses, fonds d'études, partenariat, ...) sera définie lors de la préparation de ce programme.

Par ailleurs, il est utile de préciser que 5% du volet bourses sont destinés à couvrir des demandes hors cadre de ce PC.

Flexibilité de l'instrument

Le programme de renforcement des compétences devra être un instrument flexible permettant de répondre rapidement aux demandes des différents partenaires. A cet effet, les deux parties choisiront, d'un commun accord, la modalité d'exécution et de financement permettant le maximum de souplesse et de rapidité d'exécution afin de lui garder toute crédibilité auprès des organismes bénéficiaires (voir 3.5).

2) La deuxième composante concerne l'appui à des organisations de la société civile, qui sont à l'œuvre dans le domaine de l'environnement. A cet effet, un appel à propositions sera lancé, chaque année et ce à partir de 2014, jusqu'à l'épuisement d'un budget de 1,5 MEUR. La composante vise entre autres l'implication de la société civile dans les actions d'information, de sensibilisation et sa participation à la maturation des projets locaux.

3.3 Coopération déléguée

La Belgique, d'un commun accord avec l'Algérie, a décidé de déléguer 7,5% du budget du PIC, à savoir 1,5 MEUR, à ONU - Femmes.

Depuis 2009, ONU - Femmes est partenaire du « Programme Commun pour l'Egalité des genres et l'autonomie des femmes (EI-INSAF) 2010 - juin 2013 » signé entre le gouvernement Algérien et sept agences des Nations Unies dans le cadre de l'accélération de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire de Développement (OMD) en matière de genre (sur fonds de la Coopération Espagnole), notamment de l'OMD N°3 : la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomie de la femme.

Dans la continuité de ce programme, mais aussi du Cadre de Coopération Stratégique entre 2011-2014 entre le gouvernement Algérien et le Système

des Nations Unies, et du Plan Stratégique d'ONU - Femmes 2014-2017, les axes stratégiques suivants seront développés :

- La participation politique des femmes: soit le renforcement des capacités des femmes élues au Parlement, mais surtout celles élues au niveau local (collectivités locales).

- La violence à l'égard des femmes: soit l'amélioration de la prise en charge des femmes victimes de violences et la prévention, conformément au tout nouveau Plan National d'Action pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Violence à l'égard des femmes, qui sera annoncé d'ici fin 2013. Dans le cadre de cet axe, ONU - Femmes développera, avec le secteur institutionnel, notamment avec le Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme, i) le renforcement des capacités des professionnels de l'action sociale des structures locales (wilayas) qui reçoivent, orientent et aident les femmes victimes de violences ii) l'appui à la conception d'un programme national de formation sur les questions de violences à l'égard des femmes à intégrer dans le cursus officiel de formation des professionnels de l'action sociale ; iii) des outils pour une meilleure diffusion/ collecte des données sur la violence et favoriser des échanges internationaux dans le domaine de la connaissance du phénomène.

- La « culture de l'égalité » en direction notamment des médias et des ONG. La cible est la jeunesse, en vue de développer le plaidoyer et d'influer sur les attitudes, opinions et comportements par rapport au rôle et aux droits fondamentaux des femmes. Actuellement, ce plaidoyer est peu relayé par le discours et les programmes des médias, notamment audio-visuels, et par les ONG de jeunes travaillant dans le domaine culturel et social (les plus nombreuses dans le paysage associatif algérien).

Dans ce cadre, la ligne budgétaire « coopération déléguée » veut appuyer les efforts qu'ONU - Femmes entreprend pour développer ces 3 axes stratégiques.

3.4. Thèmes transversaux

Le présent PC retient trois thèmes transversaux : (i) égalité entre hommes et femmes ; (ii) transition vers une économie verte et inclusive et (iii) la formation professionnelle.

Les thèmes transversaux feront partie intégrante de l'identification, la formulation, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation des interventions.

Egalité entre hommes et femmes

La détérioration de l'environnement due à une mauvaise gestion et utilisation des déchets et des agents polluants a aussi bien un impact négatif sur la santé des femmes que sur celle des hommes.

Dans les agglomérations, les risques liés à la faible gestion de l'environnement touchent assez souvent la population à faible revenu qui vit très souvent dans les quartiers défavorisés, dotés des services publics peu développés et parfois au voisinage des zones où les industries et usines polluantes sont implantées.

Dans le monde rural, où la vie de la population dépend des ressources naturelles, la dégradation du milieu touche les personnes les plus vulnérables et celles vivant en étroite dépendance avec l'environnement. Par conséquent, il est important de comprendre les disparités liées au genre dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, de la responsabilité de la dégradation de l'environnement et des effets de cette dégradation, ainsi que de la participation aux prises de décision relatives à cette question.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PIC, des efforts particuliers seront déployés pour assurer, autant que faire se peut, l'égalité entre hommes et femmes dans le choix des bénéficiaires (bourses de formation, appui aux services ANSEJ, ANGEM et CNAC, appui des organisations de la Société civile, etc.) lors de l'exécution des deux programmes.

En ce qui concerne le budget du volet « coopération déléguée » de ce PC, ce financement sera entièrement affecté à l'organisation ONU - Femmes, qui est l'entité des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes.

Transition vers une économie verte et inclusive

Le présent PC introduit des éléments en rapport avec le développement d'une économie verte et inclusive. En effet, un des objectifs spécifiques du PC vise notamment la diminution de la production des déchets, un résultat qui sera réalisé à travers un programme de sensibilisation de la population.

Le PC prévoit aussi une amélioration de l'intégration des aspects environnementaux dans la mise en œuvre des politiques sectorielles.

En outre le programme « appui à la gestion intégrée des déchets » promeut le rôle du secteur privé (appui aux services d'ANSEJ du Ministère du Travail

et de la Sécurité Sociale, ANGEM et CNAC dans le cadre de la création des micro-entreprises) en tant que prestataire de services environnementaux. L'économie verte s'impose comme solution pour une relance de la croissance économique et la création d'emplois.

La formation (professionnelle)

La mise en œuvre de ce PC à travers l'exécution des différents programmes sera appuyée et accompagnée par une mise à niveau des capacités notamment techniques des acteurs impliqués au sein des pouvoirs publics, mais également au sein des organisations de la société civile. La formation et la mise à niveau professionnelle des personnels constituent une pierre angulaire de ce programme.

En outre, les activités de formation professionnelle comprendront également un volet formation dans le domaine de l'efficacité de l'activité portuaire, y compris une composante relative à la gestion des risques industriels pour l'environnement dans les ports et ses environs, à travers APEC.

3.5 Planification, mise en œuvre et concertation

Budget indicatif

Le montant global proposé pour le PC, y compris pour l'assistance technique, s'élève à 20 MEUR. La répartition de cette enveloppe est établie comme suit :

Composante	Budget indicatif	
Programme d'appui à la gestion intégrée des déchets	11 MEUR	55%
Programme de renforcement des compétences dans le domaine de l'environnement	7,5 MEUR	37,5%
Coopération déléguée ONU - Femmes	1,5 MEUR	7,5%
Enveloppe globale	20 MEUR	100%

Ces montants estimatifs représentent la totalité des nouveaux engagements au titre de la période 2014-2017. Des adaptations à cette répartition pourront être convenues conjointement. Les engagements budgétaires définitifs sont soumis à l'approbation préalable des autorités belges compétentes.

Planification indicative des engagements

Le tableau ci-après reprenant le chronogramme indicatif de la mise à disposition des engagements traduit la volonté des deux Parties d'accélérer au maximum, l'exécution du PC en rendant disponibles les fonds le plus rapidement possible au cours de la mise en œuvre du PC.

Composante	2014	2015	2016	2017
Programme d'appui à la gestion intégrée des déchets	0 MEUR	11 MEUR	0 MEUR	0 MEUR
Programme de renforcement des compétences dans le domaine de l'environnement	0 MEUR	7,5 MEUR	0 MEUR	0 MEUR
Coopération déléguée Onu - femmes	1,5 MEUR	0 MEUR	0 MEUR	0 MEUR
Total	1,5 MEUR	18,5 MEUR	0 MEUR	0 MEUR

Modalités d'aide et de mise en œuvre

Le montant total de l'aide octroyée dans le cadre du PC se fera sous forme de contribution financière non remboursable.

Tout en soulignant l'importance du principe d'appropriation et la spécificité du contexte d'un pays à revenu intermédiaire, la Coopération belge est disposée à renforcer les capacités des institutions partenaires du PC 2014-2017 à travers la mise à leur disposition de l'assistance technique belge et un réel transfert technologique.

Ce renforcement se traduira sous différentes formes, notamment via la mise à disposition d'expertises de courtes ou longues durées, de stages ou via l'établissement de partenariat entre les deux pays, notamment avec des organismes ou entreprises belges essentiellement publics.

La gestion des éléments fondamentaux tels que la définition des objectifs, des contenus et des priorités sera réalisée en cogestion, tandis que la gestion administrative, financière et opérationnelle de l'exécution sera réalisée en régie.

Le détail de ces modes de renforcement et de gestion sera précisé de commun accord lors des formulations des programmes.

Modalités de suivi et évaluation

Pour suivre et évaluer la mise en œuvre du PC, les Parties élaboreront de commun accord les outils suivants : (i) un Cadre de Programmation Pays, qui reprendra les résultats globaux, sectoriels et transversaux escomptés aux niveaux de l'Algérie et du PC ; (ii) un Cadre de Suivi et Evaluation, qui

reprendra pour chaque résultat les indicateurs clés. Dans ce cadre, il est prévu également la réalisation d'une étude de ligne de base, à mener au cours du premier semestre de 2014, pour l'ensemble des indicateurs retenus.

Une attention particulière sera accordée au renforcement des systèmes nationaux et sectoriels de suivi et d'évaluation. Dans ce cadre, on veillera à prendre en considération à la fois les finalités de contrôle de performance et de reddition des comptes, et celles d'apprentissage et d'ajustement subséquent des stratégies et des interventions sectorielles.

Pour assurer le suivi régulier de la mise en œuvre du présent Programme de Coopération, le Comité des Partenaires algéro-belge se réunira une fois par semestre sous la présidence de la Partie algérienne. Une première réunion aura lieu avant la fin du premier trimestre 2014 pour valider les fiches d'identification des deux programmes ainsi que les Cadres de Programmation Pays et de Suivi et Evaluation finalisées de commun accord.

Pour assurer le suivi régulier et participatif de la mise en œuvre des interventions, des Comités de Pilotage seront mis en place. Ces derniers se réuniront une fois par semestre ou sur réquisition de l'une ou l'autre Partie sous la présidence de la Partie algérienne. On veillera à une participation effective et équilibrée des acteurs clés et de représentants des groupes cibles, permettant ainsi une appropriation optimale des interventions et de leurs résultats.

Alignement, dialogue politique et harmonisation

Les Parties reconnaissent l'importance de l'appropriation par les institutions algériennes concernées, aux niveaux à la fois centraux et déconcentrés, des interventions de la Coopération belgo-algérienne. Cette appropriation existe en Algérie — constat qui est étroitement lié au statut de Pays à Revenu Intermédiaire, qui fait de l'Algérie un pays qui est acteur de son propre développement.

La Belgique participera activement aux différents niveaux de dialogue politique sectoriel, notamment dans le cadre du secteur prioritaire. Le but principal est de stimuler la réflexion stratégique et opérationnelle sur base de leçons tirées dans le cadre de la Coopération belgo-algérienne.

La Belgique considère l'harmonisation intra-européenne comme une base fructueuse pour une harmonisation plus large entre les différents acteurs internationaux de développement actifs en Algérie, ainsi que pour l'amélioration de la qualité du dialogue politique sectoriel.